
Communiqué n°82 – Paris, le 7 septembre 2010

Grève interprofessionnelle du 7 septembre 2010 Taux de participation : 42,9%

Le taux de participation à la grève interprofessionnelle de ce mardi 7 septembre, a été établi à 11 h 00 pour l'ensemble du personnel SNCF à **42,9 %**.

Le service garanti annoncé aux clients par tous les supports d'information mis à la disposition par SNCF **est tenu conformément aux prévisions**.

Rappel

Ce taux de participation n'est pas une estimation, mais **le décompte réel** à partir des prises de service, toutes les entités de l'entreprise fournissant leurs résultats : la compilation des données étant faite par les bureaux administratifs des établissements. Cette méthode de calcul est constante depuis dix ans. Le processus de comptage **est certifié par un organisme externe**.

Des vérifications a posteriori sont faites régulièrement. Ainsi, pour la grève du 24 juin 2010, un huissier a procédé aux vérifications sur les feuilles de paie et **a attesté de la conformité** de l'ensemble des données communiquées.